

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01451
Numéro SIREN : 833 678 675
Nom ou dénomination : 32 FACTORY

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt 6678

32 FACTORY

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 11 avenue Thiers – 06600 Antibes

833 678 675 R.C.S. Antibes

(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 12 JUILLET 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-sept heures, l'associé unique de la Société, la société EDIFIS, société par actions simplifiée au capital de 221.870 euros, dont le siège social est situé au 15, rue de la Presse, 42000 Saint-Etienne, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS Saint-Etienne 829 744 754, représentée par Monsieur Boris Bontemps (l'« **Associé unique** »), a statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Réflexion sur l'état de la gouvernance de la Société ;
2. Eventuelle révocation de Monsieur Jérôme Allemame de ses fonctions de directeur général de la Société et constatation éventuelle de la fin corrélative de ses fonctions de directeur général de la Société ;
3. Pouvoir pour les éventuelles formalités légales.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition de l'Associé unique :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre de griefs adressée à Monsieur Jérôme Allemame en date du 5 juillet 2023 (la « **Lettre des Griefs** »),
- le texte des résolutions proposées.

L'Associé unique prend acte des documents et informations prévus par les dispositions légales et statutaires qui ont été tenus à sa disposition dans les délais requis.

Puis l'Associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Réflexion sur l'état de la gouvernance de la Société

L'Associé unique,

prend acte des dysfonctionnements manifestes de la Société du fait du management de Monsieur Jérôme Allemame tels qu'exposés au cours de la réunion du conseil d'administration de l'Associé unique qui s'est tenue ce jour (le « **Conseil d'Administration** »).

Cette décision est prise par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

Eventuelle révocation de Monsieur Jérôme Allemane de ses fonctions de directeur général de la Société et constatation éventuelle de la fin corrélative de ses fonctions de directeur général de la Société

L'Associé unique, après avoir entendu lecture :

- de la Lettre des Griefs,

prend note que Monsieur Jérôme Allemane a reçu la Lettre des Griefs mentionnant les griefs qui lui sont reprochés et qui ont conduit l'Associé unique à devoir se prononcer sur une proposition visant à le révoquer de ses fonctions de directeur général de la Société ;

constate que Monsieur Jérôme Allemane a été dûment invité à présenter ses observations aux différents griefs qui lui sont reprochés et ce, par tous moyens et préalablement à toute prise de décision par l'Associé unique ;

décide en conséquence, après prise en considération des griefs exposés et des observations présentées, lors de la réunion du Conseil d'Administration, par Monsieur Jérôme Allemane (lequel s'est limité à exprimer d'une façon générale son désaccord sur les points présentés), de le révoquer de son mandat de directeur général de la Société, avec effet de ce jour.

Cette décision est prise par l'Associé unique.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les éventuelles formalités légales

L'Associé unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette décision est prise par l'Associé unique.

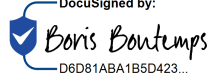
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique

Pour EDIFIS,

Monsieur Boris Bontemps

DocuSigned by:

D6D81ABA1B5D423...